

Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger 18 et 19 décembre 2009

18 décembre 2009 :

- **Intervention de Pascal Lemaire, adjoint au chef du département de la formation au ministère des Affaires étrangères et européennes**

M. Lemaire a fait part de trois dispositifs différents dont pourraient bénéficier les membres de l'AFE :

1- Organisation en 2010 (selon un calendrier à définir) d'un module d'un ou deux jours, spécifique aux conseillers, d'information générale sur les matières consulaires (état civil, nationalité, affaires sociales, bourses...) Le module pourrait se tenir à Nantes, ce qui permettrait d'avoir un contact avec les agents concernés dans les services centraux et d'avoir par la suite des référents. Pour organiser un tel module, une vision plus précise des attentes des élus est nécessaire : ils seront donc sollicités à ce sujet par le secrétariat général de l'AFE.

2- Accès aux formations génériques des agents du ministère des Affaires étrangères et européennes. Ces formations peuvent être ouvertes de façon ponctuelle aux conseillers qui en feraient la demande, au vu des places disponibles. Un livret de la formation est élaboré tous les ans et il existe en PDF. Il sera communiqué début 2010 au SG de l'AFE et pourra être consulté sur l'extranet de l'assemblée.

3- Accès aux cours de langue du ministère. Des cours intensifs et extensifs dans 12 langues sont organisés, avec une formation en ligne pour quelques une. Il semble difficile pour les conseillers de participer aux cours extensifs, mais il est possible de participer aux stages intensifs (1 ou 2 semaines, le plus souvent en été). Le SG peut transmettre les demandes des conseillers intéressés. Il faudra dans ce cas indiquer ses disponibilités de juin à septembre.

En réponse aux questions posées par l'assistance, M. Lemaire a précisé :

- Que les sénateurs pourraient eux aussi bénéficier du dispositif
- Que, si la masse critique de 4 ou 5 demandeurs de niveau homogène était atteinte, la mise en place d'un module intensif pour des langues supplémentaires pourrait être étudiée (en réponse à la remarque de **Jean-Jacques Rateau** sur le manque de cas fait de la langue néerlandaise)
- Que les frais de déplacement et « per diem » ne seraient pas pris en charge
- Que, face aux demandes particulières sur deux domaines (gestion de blog et protocole - rédaction de courriers), des formations spécifiques pourraient être organisées au moment des plénières, le soir.
- **Intervention de Xavier Peneau, directeur adjoint, direction de la modernisation et de l'action territoriale, ministère de l'Intérieur, sur la réforme des collectivités territoriales**

S'appuyant sur un sondage Ipsos de juin 2009, M. Peneau a affirmé que 83% des Français trouvaient l'organisation administrative française trop complexe, la répartition des compétences confuses, les échelons territoriaux différents trop nombreux, ce qui impliquait un besoin de clarifier et de réformer.

La réforme s'inspire de différents rapports, notamment:

- « Les relations entre l'Etat et les collectivités locales », Alain Lambert, 2007
- « Pour un Big bang territorial », rapport de la mission parlementaire sur la clarification des compétences des collectivités territoriales présidée par le député Jean-Luc Warsmann, 2008
- « Faire confiance à l'intelligence territoriale », rapport d'information des sénateurs Yves KRATTINGER et Jacqueline GOURAULT, fait au nom de la mission commune d'information, 2009

S'appuyant sur trois projets de lois, la réforme poursuit différents objectifs :

- Simplifier et alléger l'architecture territoriale

L'organisation se fera autour de deux pôles : départements et régions d'une part et communes et intercommunalités d'autre part.

Un élu commun siègera au département et à la région: le conseiller territorial. Aux 1850 conseillers régionaux et 4000 conseillers départementaux qui existent actuellement, la réforme fera succéder 3000 conseillers territoriaux. Le projet prévoit un mode de scrutin original (inspiré d'une proposition de 1926 de Léon Blum), un scrutin mixte qui permet de conserver le lien entre l'élu et le territoire. 80% des conseillers seront désignés grâce au scrutin uninominal majoritaire à un tour au niveau des cantons (dont la carte fera l'objet d'un redécoupage pour assurer l'équilibre démographique). 20% seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle: les candidats ne sont pas les mêmes que pour le scrutin majoritaire. La répartition proportionnelle se fait sur la base de l'affiliation de chaque candidat à une liste: un seul suffrage. Ceux qui ne sont pas élus parmi les 80% voient leur proportion de voix prise en compte pour ces 20% d'élus.

Le calendrier prévu est le suivant :

2011: élaboration d'un schéma départemental;

2012-2013: pouvoirs renforcés du préfet pour faire entrer chaque commune dans un EPCI (établissement public de coopération intercommunale)

2014: la carte de la coopération intercommunale devra être complète.

Dans les 12 mois suivant l'adoption de la réforme, une nouvelle loi clarifiant répartition des compétences sera présentée. La clause de compétence générale des communes ne devrait pas changer. Les départements et les régions perdront en revanche de leur compétence générale et auront des compétences d'attribution, dont ils ne pourront pas sortir sauf cas exceptionnel ou vide juridique. Dans le cas de compétences partagées, il y aura un « chef public ». Il sera mis fin le plus vite possible aux financements croisés.

- Renforcer la démocratie locale

Les délégués à l'intercommunalité seront élus au suffrage universel direct. La commune ne disparaît pas, mais la légitimité de l'intercommunalité augmente. Un scrutin de type « PLM » (Paris-Lyon-Marseille, villes qui ont des conseils d'arrondissement et des conseils de ville) sera utilisé: les premiers de liste seront à la fois élus municipaux et élus à l'intercommunalité.

Le principe de représentation proportionnelle des communes en fonction de leur population devra être respecté. A l'heure actuelle, cela se fait sur la base de la bonne volonté. Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges de l'intercommunalité.

La seuil d'application de la parité pour les communes baisse de 3500 à 3000 habitants.

- Adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps

La réalisation de cet objectif repose essentiellement sur la création de métropoles. Tous les rapports soulignaient la nécessité au niveau européen d'avoir en France des métropoles renforcées.

Cela se fera sur la base du volontariat. L'agglomération devra avoir au minimum 450 000 habitants. Les métropoles bénéficieront de moyens renforcés, avec les compétences des communes plus certaines du département et de la région (voirie départementale, transports scolaires...)

Enfin, pour la mise en place de cette réforme, les mandats des conseillers régionaux élus en 2010 sera réduit à quatre ans (au lieu de six). Les conseillers régionaux élus en 2011 ne le seront que pour trois ans (au lieu de six).

Questions et interventions:

- **Richard Yung** a souligné que le débat autour de cette réforme était très important et que le Parlement allait certainement enrichir les propositions. Le débat est aussi mené dans les collectivités territoriales.

Il a dit ne pas partager l'ensemble de cette analyse optimiste. On parle de simplification alors que pour comprendre le mode de scrutin pour les conseillers territoriaux, en particulier le report des « restes » des élus du scrutin uninominal, ce n'est pas évident. La simplification est de forme. Ce qui est proposé pour les conseils municipaux va dans le bon sens (scrutin de liste dès 500 habitants), mais il s'est dit réservé sur le mode de scrutin, soulignant le risque de la disparition de la parité pour les 80% des élus au scrutin uninominal.

Le redécoupage des cantons suscite aussi une certaine crainte. Un découpage au-dessus de tout soupçon, réalisé par une autorité neutre, est absolument nécessaire.

Richard Yung a aussi souligné son sentiment qu'on allait vers une recentralisation : concentration et augmentation des pouvoirs des préfets, ajouté à l'assèchement des ressources propres des collectivités territoriales - notamment avec fin de la taxe professionnelle. Il regrette que ce texte n'ait pas été l'occasion de créer un conseil général des Français de l'étranger. C'était à ce moment-là que cela pouvait se faire.

M. Peneau a convenu que le mode de scrutin n'était pas des plus simples. Son principe est de garder un lien entre élus et territoires dans le cadre de cantons. Il a rappelé que le renforcement des pouvoirs des préfets n'était que temporaire et a choisi de « ne pas entrer dans le débat sur l'assèchement des finances locales ».

- **Jean-Yves Leconte** a souligné que la mise en place des députés des Français établis hors de France posait la question du rôle de l'AFE. La réforme des collectivités territoriales fait qu'il y aura un seul scrutin, tous les six ans. Or, en 2006, l'AFE avait validé un projet de décentralisation pour les Français de l'étranger : qu'en est-il? L'AFE est ses conseillers ont un rôle de proximité, sur tout ce qui n'est pas régaliens: école, action sociale... des sujets fondamentaux. L'assemblée doit avoir de vraies compétences sur ce sujet. C'est le bon moment! Il est essentiel que ce projet de décentralisation puisse être aussi être mis en œuvre dans le même temps.

A cet égard, le report proposé des élections de l'AFE en 2013 ne va pas aider à avancer. L'AFE doit être élue en même temps que les conseillers territoriaux en France. Il faut trouver une architecture institutionnelle, avec un découpage plus équitable et le renouvellement complet de l'assemblée en 2014. Cela offrirait à l'AFE plus de visibilité, la possibilité d'une meilleure communication, de travailler projet contre projet. Les Français de l'étranger sont les grands oubliés de cette réforme.

Autre élément à prendre en compte selon Jean-Yves Leconte: celui des élections sénatoriales (qui représentent les territoires). Pourquoi ne pas les faire au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers territoriaux ?

M. Peneau s'est déclaré incompétent sur la réforme des pouvoirs de l'AFE. Par contre, sur les sénateurs, si l'élection se faisait au suffrage universel direct, quelle différence avec les députés? Il souligne que le bicaméralisme se justifie par différence dans le mode d'élection de représentation des deux assemblées.

- Plusieurs élus ont souligné l'intérêt de la coopération territoriale transfrontalière, interrogeant l'intervenant sur l'inscription de cette forme particulière d'intercommunalité dans le projet de réforme.

M. Peneau a affirmé qu'il n'avait pas de réponse à leur apporter dans l'immédiat. Il ne pensait pas qu'il soit prévu des pouvoirs propres pour que les intercommunalités transfrontalières puissent négocier directement avec les Etats et s'est engagé à poser la question pour apporter une réponse plus complète.

- **Jean-Yves Leconte** a souligné qu'il pouvait y avoir une procédure d'avis formel de l'AFE avant le passage d'un texte devant le Parlement. Certes il y a eu durant les dernières sessions de nombreuses interventions devant l'assemblée, qui a pu s'exprimer, mais c'est là une expression moins formelle. L'expérience des conseillers sur différents mode de vote est utile et ils demandent à être consultés.

- **François Nicoullaud** a souhaité savoir comment la concertation avec l'AFE allait s'organiser. Le travail réglementaire étant à cheval sur les deux ministères, comment l'assemblée serait-elle consultée avant que le dossier soit bouclé? La création d'un pôle élection au sein de la direction des Français à l'étranger avait été annoncée: qu'en est-il?

A cet égard, M. Peneau a rappelé qu'il n'y avait pas d'extrême urgence pour prendre des mesures d'ordre réglementaire, les élections devant se dérouler en 2011.

Le Directeur des Français à l'étranger M. Saint-Paul a souligné que les élections des députés en 2012 constituaient une chance collective. « Soit nous réussissons ensemble, soit nous raterons ensemble: il faut avoir les meilleures élections possible. Il s'agit d'avoir le meilleur taux de participation possible, avec le moins de contestation possible avant et après. » Il a affirmé que, dans ce contexte, l'état d'esprit des deux ministères était de travailler toutes les pistes, de travailler ensemble. L'administration écoute bien et entend bien. L'heure est à la réflexion sur les possibilités: l'idée d'un comité de pilotage avec les deux ministères existe, mais il n'en sait pas plus pour l'instant.

- **Intervention de Serge Mostura, Directeur du Centre de crise**

L'essentiel du point d'information a été consacré au dispositif de lutte contre la grippe A H1N1.

Comme l'avait demandé l'AFE, le ministère a décidé de modifier l'étendue du plan de vaccination, qui intègre les recrutés locaux des établissements publics français et les enfants fréquentant les établissements de l'AEFE, sans condition de nationalité.

Le centre de crise n'a en revanche pas pu faire suite à une demande d'extension relative aux anciens combattants.

Le plan visait 124 pays à l'étranger (ailleurs, il était organisé par autorités locales pour toute la population), ce qui correspond à 167 postes. Environ 45 000 personnes se sont présentées, 43 000 ont été vaccinées, dont 19 000 enfants. Le taux de vaccination de 5,5% de la population à qui cela a été proposé. A l'étranger, on traite tout le monde simultanément (pas de gradation chronologique en fonction de la situation sanitaire des personnes).

Deux pays n'avaient pas encore pu voir la vaccination mise en œuvre: la Corée (conditions très restrictives de mise en œuvre, interdiction aux médecins coréens d'aider à la vaccination) et Comores (ni médecins ni structure sanitaire nécessaire: les Français doivent s'orienter vers la Réunion).

D'un point de vue logistique, le voyage doit se faire dans le froid, avec une isothermie de 3 jours maximum. Quelques conteneurs ont été perdus, nécessitant le renvoi de vaccins. En conséquence, de la vaccination a dû être décalée dans un seul poste.

Il y a eu 51 incidents de vaccination dont 1 hospitalisation très courte.

- **Béranère El Anbassi** a voulu savoir s'il y avait une règle concernant la vaccination des détenus français à l'étranger et ce qu'il allait advenir du surplus de vaccins et de Tamiflu (pourrait-on en faire profiter populations locales?)

M. Mostura lui a répondu que, s'agissant des détenus, il y a difficulté de mise en œuvre, même s'ils y ont bien entendu droit.

Le stock de Tamiflu est un stock de précaution qu'on ne peut pas donner et qui est détruit à péremption. Pour ce qui est des vaccins, aucune décision n'avait été prise pour l'instant. Par ailleurs, la France est un des quelques pays à avoir fait don de 10% de son stock de vaccins à l'OMS pour les pays du Sud en cas de crise.

- **Intervention de Philippe Autie, directeur des affaires financières au MAEE, sur le budget du ministère**

Le projet de loi de finances 2010 offrait alors une version du budget presque définitive.

M. Autie a souligné que la première partie de sa présentation pour s'intituler « **Un budget en augmentation?** » En effet, le budget du ministère subit une augmentation de 11% en autorisations d'engagement et de 7% en crédits de paiement, mais l'exigence de sincérité budgétaire explique pour beaucoup l'augmentation.

- Le ministère remédie beaucoup à ses contributions aux organisations internationales et aux opérations de maintien de la paix (augmentation de 50 millions d'euros pour ce dernier objet: c'était une sous-dotation structurelle qui était régulièrement rectifiée en fin d'année). Ce secteur dispose enfin d'une dotation budgétaire qui devrait être à la hauteur des besoins.
- Le ministère a fait un effort de contribution au FED (fonds européen de développement) : 70 millions d'euros d'augmentation.
- Le financement des contrats de désendettement est intégré au budget, alors qu'il était extrabudgétaire (agence française du développement - AFD): 100 millions d'euros d'« augmentation ».

- Les crédits de rémunération qui étaient sous-dotés de 100 millions d'euros ont été remis à niveau. Il y avait décalage entre les ETPT (équivalents temps pleins travaillés) et le budget.
- Le transfert de crédits de la DGTPE (ministère des Finances) vers le MAEE de 34 millions et l'augmentation des loyers budgétaires pèsent aussi lourdement dans l'augmentation.

Hormis ces mesures de rebasage, l'augmentation du budget du MAEE est de 0,3%. Ce qui signifie qu'il ne diminue pas.

Le budget 2010 témoigne d'un effort accru sur l'enseignement français à l'étranger, avec la prise en charge des frais de scolarité et une augmentation de l'allocation pour service public versée à l'AEFE.

Les crédits d'action sociale seront stabilisés en 2010 par rapport à 2009.

Enfin, un effort exceptionnel a été consenti sur certaines dotations par rapport à ce qui avait été voté (plan triennal): la réforme culturelle justifie une augmentation de 20 millions d'euros par rapport au montant initialement fixé. La même « augmentation » avait eu lieu en 2009.

L'aide civile au Pakistan et en Afghanistan s'est vu attribuer 20 millions supplémentaires.

5 millions supplémentaires ont été débloqués pour la sécurité, en grande partie pour la sécurité informatique.

Le fonctionnement du ministère est préservé: les crédits de soutien baisseront de 2,5% en 2010, en phase avec la diminution des effectifs. Ce n'est pas totalement satisfaisant, car il y a des charges fixes, liées au réseau. Mais M. Autie a affirmé avoir le sentiment que ce résultat aurait pu être beaucoup plus négatif en cette période de pression budgétaire et de RGPP.

Un budget de réforme

La réforme vise aussi à faire des économies, avec l'évolution des effectifs du ministère (255 ETPT soit -2% pour 2010 avec l'objectif sur trois ans de -4,4%).

L'évolution des effectifs est liée à la réforme du réseau. Celle-ci est pilotée dans le cadre du CORINTE (dont la première réunion a eu lieu en juin dernier). Dans le réseau diplomatique, il y a en moyenne 11 ETPT (hors sécurité) par poste.

Une diminution des effectifs des grands postes est prévue (-10%): il s'agit de « lisser les formats d'exception » (ambassades à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, aux Etats unis, en Allemagne...)

Dans le domaine consulaire, le redéploiement vers les pays émergents se poursuit, ainsi que la constitution de huit grands pôles régionaux et la regroupement à Nantes d'une partie de l'activité d'état civil pour le Maghreb.

La réforme des fonctions support est aussi en cours :

En matière immobilière: 2009 a inauguré les installations à la Courneuve et à la Convention. 2010 verra le début de la rénovation du quai d'Orsay et la naissance de la future agence gestionnaire de l'immobilier de l'Etat à l'étranger. Ce sera un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial).

Les services communs de gestion dans les ambassades (gérés par CORINTE) seront mis en place d'ici janvier 2011. Ils gèreront tous les services confondus, quel que soit leur ministère de rattachement

(pour les ressources humaines, les fournitures, etc.). Il s'agit d'un transfert de charges des autres ministères vers le MAEE, qui demande un transfert d'ETP correspondant. Pour aller dans ce sens, tous les appuis seront importants.

Le pilotage des contributions obligatoires aux organisations internationales est amélioré : les crédits sont répartis sur 79 organisations, contre 140 en 2007. Cette sélectivité croissante doit permettre de peser davantage dans les organisations choisies. Le transfert vers les ministères techniquement compétents se poursuit. Il y a un effort de maîtrise budgétaire.

Les crédits de coopération militaire et de défense se stabilisent en 2010 après une forte baisse.

La réforme du réseau culturel va se faire par la mise en place de deux agences. L'agence culturelle partira de l'existant (Cultures France) et fonctionnera pendant 3 ans avec le réseau, avant une réflexion sur l'avenir du réseau (externalisation ou non?) Les SCAC et centres culturels fusionneront. La conséquence budgétaire sera sans doute la modification du périmètre du programme 185 (plus géographique mais mondial thématique).

- **Intervention de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de finances 2010 (Marc Villard, président et Olivier Cadic)**

Marc Villard a expliqué que sa commission avait souhaité rencontrer le président de la commission des finances du Sénat et son rapporteur spécial sur l'action extérieure de l'Etat, pour un échange dans les deux sens. Une rencontre a pu avoir lieu avec M. Gouteyron en septembre de cette année. Une rencontre Jean-François Mansel a aussi pu avoir lieu, il a exprimé son grand intérêt pour des rencontres avec la commission et a accepté de venir au mois de mars.

Olivier Cadic souligne qu'il y a eu un travail collectif.

Le projet de lois de finances 2010 appellait plusieurs remarques :

- importance de la mise en exergue du budget de l'AFE ;
- indicateur du coût des actes d'état civil qui ne permet pas de mesurer la performance des services des consulats: il faut tenir compte de toutes les actions qu'ils réalisent ;
- Aucun indicateur ne permet de mesurer la qualité du service rendu ;
- Concernant l'affectation des ETP dans le programmes 151 (58% du budget), il serait bon d'avoir un organigramme pour comprendre qui fait quoi et où.

Il a fait savoir qu'il avait proposé une rencontre avec les parlementaires dès les mois de juin-juillet pour davantage d'impact.

Au mois de mars, un représentant du ministère du Budget sera invité par la commission.

Questions et interventions relatives au budget du ministère des affaires étrangères :

- **Jean-Jacques Rateau** s'est interrogé : les membres de l'AFE ont-ils la capacité de faire des suggestions pour réaliser des économies ? Il pensait tout particulièrement à la durée des affectations des fonctionnaires à l'étranger. Il serait intéressant de lancer une étude sur inconvénients et les avantages du maintien en poste des agents à l'étranger plus longtemps (notamment de possibles économies en matière de déménagement).

M. Saint-Paul lui a répondu que c'était une question de point de vue concernant le temps passé en poste. Il y a un souci de faire tourner les effectifs. Il peut y avoir des préoccupations qui vont dans l'autre sens. Quand il y a des événements exceptionnels, il arrive de geler les effectifs (ex: présidence française de l'UE).

- **Richard Alvarez** a souligné qu'il n'avait pas été question de réforme sur les indemnités des conseillers pour exercer leurs mandats.

A ce propos, François Courant a confirmé qu'il n'y avait pas d'augmentation de prévue des indemnités des conseillers.

- **Claudine Lepage**, concernant le budget de l'AEFE, a souligné qu'on se félicitait peut-être de son augmentation, mais que celle-ci était à mettre en rapport avec l'augmentation des besoins (plus d'élèves, charges plus élevées...)

M. Autie lui a répondu qu'effectivement l'AEFE a connu une forte augmentation des coûts, en particulier avec la prise en charge. En plus, le développement du réseau à l'étranger se poursuit.

- **Monique Cerisier ben Guiga** a signalé que 0,3% d'augmentation, cela signifiait une baisse puisque l'euro perd 2% par an. Elle a précisé que les budgets étaient systématiquement gelés de 5% avant d'être exécutés : ils ne sont jamais entièrement dépensés. Elle a fait savoir qu'un amendement avait été déposé au Sénat dans deux commissions pour faire transiter des crédits de 1,5 millions d'euros de l'informatique vers l'aide sociale. Les 15 millions supplémentaires pour l'AEFE vont tous à la prise en charge des frais de scolarité. Elle a demandé ce qu'il en était des montants récupérés sur le budget 151.

M. Autie, au sujet des crédits d'action sociale a compris que, suite aux amendements évoqués, les crédits sont revalorisés de 1,5 millions (soit au total 17 millions, équivalent de 2009) et précise que la réserve de précaution (5%) existe tous les ans et qu'effectivement il y a le jeu de l'inflation.

M. Saint-Paul, concernant l'augmentation de 1,5 millions pour l'action sociale par rapport à ce qui avait été prévu, a précisé qu'il faudrait voir ce qu'il en serait fait, puisqu'un fonctionnement « sans » avait été défini. Il faudra notamment observer ce qu'ont donné les CCPAS. Il a précisé que le maintien de la qualité du service tenait à cœur à son administration.

- **Intervention d'Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE**

Le nouveau plan d'orientation stratégique sera adopté formellement début 2010, au prochain conseil d'administration de l'AEFE. Il était très attendu, le précédent s'étant achevé fin 2007. Cette année-là une lettre de mission avait été envoyée du par la Président de la République au ministre des Affaires étrangères. Le rapport d'Yves Aubin de la Messusière et les états généraux de l'enseignement français à l'étranger ont également alimenté la réflexion autour du plan d'orientation. En outre, en juillet 2009 a été décidé un audit RGPP de l'AEFE, qui a eu lieu de début juillet à fin novembre.

Le plan d'orientation stratégique s'articule autour de trois axes :

- l'offre pédagogique, où il faut poursuivre les travaux (continuer l'affirmation de la primauté de la diversité linguistique, travailler sur les problématiques des certifications)
- gestion du réseau et des personnels, modernisation. Réforme du statut des personnels dans le contexte de la diminution de la proportion d'expatriés. Fonctionnement et relations entre l'agence et l'ensemble du réseau (modernisation des outils informatiques, mise en réseau

des établissements: assurer un suivi, faire connaître les bonnes pratiques, disposer de plus d'indicateurs)

- financement, budget. Exploration des possibilités qui existent, avec les fondations par exemple, et les facilités fiscales pour aider notre réseau.

Budget de l'AEFE:

- Exécution de l'année 2009: l'exécution est de 507 millions d'euros (taux d'exécution de 99%). Baisse du nombre de résidents: les établissements ont prévu le coup avec l'augmentation des contributions et puis il y a eu la crise. Dépenses d'aide à la scolarité: la dotation de 86,1 millions d'euros a été consommée à 100%, y-compris, donc, la réserve de précaution.
- Budget 2010: La subvention du programme 151 représente 106,2 millions d'euros. Elle sera inscrite en dépense pour 100,89 millions car on tient compte de l'impact du gel. Malgré le moratoire sur la prise en charge, la dépense prévisionnelle risque d'être excédée.

Questions et interventions :

En réponse à une question, Mme Descôtes a fait savoir que l'audit RGPP avait été très positif et favorable à l'agence: elle gère bien le réseau et il n'y a pas de moyens excessifs. Il y a adéquation entre les moyens et les missions. Mais l'audit a souligné la contradiction possible entre la fonction d'enseignement et celle d'aide à la scolarité. Il encourage aussi à faire reconnaître et rétribuer les services que l'agence met à disposition des établissements, y-compris l'homologation, la formation, etc. La nécessité d'un nombre minimum de titulaires de l'Education nationale pour le maintien de la qualité des établissements a été reconnue.

En réponse à une question de **Bérangère El Anbassi**, Mme Descôtes a précisé que, si l'agence souhaitait bien réinjecter des titulaires dans les établissements, elle ne pouvait pas demander aux établissements de faire tous les efforts et que les frais seraient partagés (variables selon les établissements), offrant des conditions financières plus favorables pour les établissements.

Se référant aux objectifs de modernisation de l'agence, **Hélène Conway** a souhaité avoir des éclaircissements sur la « meilleure méthode de sélection du personnel » évoquée par Mme Descôtes. Celle-ci lui a précisé qu'il s'agissait d'introduire plus de transparence dans les recrutements, avec l'extension et la systématisation sur entretien pour les postes d'expatriés et sur profil pour les résidents. Elle a ajouté que l'AEFE avait une obligation de qualité : si elle souhaite maintenir ses ETP - autrement dit ses effectifs – l'agence doit être en mesure de montrer qu'elle ne recrute pas « au hasard », mais en fonction des besoins de chaque établissement.

Interrogée sur l'accessibilité des établissements de l'AEFE aux enfants handicapés, Mme Descôtes a fait savoir que tous les nouveaux établissements prenaient en compte les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et notamment celles en fauteuil. Elle a ajouté que l'accueil des enfants handicapés se faisait de façon ponctuelle au sein du réseau. Pour les handicaps autres que ceux liés à la stricte mobilité, elle a estimé qu'ils étaient moins compliqués à aborder dans les classes de primaire, avant d'ajouter que l'amélioration de l'offre était limitée par des contraintes financières.

19 décembre 2009 :

- **Présentation du budget de l'AFE par son secrétaire général Denis François**

- Exécution du budget 2009

Le budget 2009 a fait l'objet de deux abondements exceptionnels pour la location de l'UIC pour les sessions.

L'essentiel du budget était destiné aux indemnités et aux assurances (92% soit 3,148 millions d'euros), même si le coût des sessions représente une somme importante pour 2009 (206 179 €) du fait des locations de salles.

Le remboursement des frais de campagne a coûté 148 000 euros (104 candidats pouvaient y prétendre, 90 ont fait la demande dans les délais impartis).

- Budget prévisionnel 2010

Il s'élève à 3,419 millions d'euros.

Les dépenses liées à l'organisation seront largement réduites : on devrait pouvoir compter sur le centre de conférence. Le calendrier des sessions et bureau sera fixé dès à présent pour réserver les salles. Les frais seront donc en baisse, mais il y en aura pour toutes les prestations extérieures (traiteur...), l'installation, etc.

L'augmentation des dépenses pour Internet (27% du budget de l'AFE) vient de la révision intégrale de l'architecture du site qui est prévue et répond à une demande de l'assemblée.

Questions et interventions :

- **Richard Alvarez** a souligné que les indemnités avaient certes augmenté de 25% il y a quelques années, mais qu'elles étaient en dessous des indemnités des élus en France. C'est une question qui ne bouge pas, alors qu'elle est évoquée depuis plusieurs années. Il a précisé que les indemnités de fonctionnement ne couvraient même plus les frais réels et a estimé qu'il fallait que cesse cette discrimination, cette revendication tenant à cœur à tous les conseillers.

Denis François note son souhait, en soulignant l'historique. La dernière augmentation de 800 à 1000 euros mensuels par conseillers représente un budget supplémentaire de 372 000 euros

- **Jean-Pierre Capelli** a souligné qu'il n'était pas très juste de dire que les conseillers avaient eu une augmentation de 25% car l'augmentation progressive du montant des indemnités était prévue dès le départ. Il a affirmé : « nous sommes très loin du compte en comparant aux autres élus de la République », ajoutant qu'« il ne faut pas avoir peur de revendiquer des indemnités plus importantes, j'en suis même assez fier ».

- A la suite d'une demande, le secrétaire général s'est engagé à fournir au mois de mars la projection financière d'une participation de tous les conseillers aux bureaux de l'AFE.

- **Jean-Yves Leconte** a souligné que le site Internet avait fait l'objet de dépenses à hauteur de 28 000 euros en 2009, ce qui est beaucoup! Il s'est félicité qu'un nouvel appel d'offre soit lancé l'année suivante et a estimé que quelques gigas de mémoire supplémentaires ne justifiaient pas une facture 28 000 euros par an.

M. François lui a fait savoir que, dans le total indiqué, 8 000 € avaient été dépensés en maintenance et 4 000 € pour l'augmentation du serveur. Il a rappelé que le site Internet était le chantier prioritaire du secrétariat général.

- **Point d'information du directeur des Français à l'étranger, François de Saint-Paul**

- Programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »

Il représente environ 325 millions d'euros. Principal changement par rapport au projet de loi de finances : 1,5 millions ont été rétablis pour la CCPAS à la suite du débat parlementaire.

M. Saint-Paul estime que c'est un programme qui fonctionne bien, logique et cohérent. C'est un programme « métier » : tout ce qui s'y trouve relève du même objet : assurer un service de qualité aux Français de l'étranger.

L'action I, « administration des Français » s'élève à 31 millions (après délibération parlementaire).

L'action II, « accès des élèves français au réseau de l'AEFE », monte en puissance pour un montant de 106 millions d'euros, avec entrée de la seconde dans la prise en charge des frais de scolarité. Les 20 millions d'euros supplémentaires risquent néanmoins d'être insuffisants, des mesures devront peut-être être prises en cours d'année.

- Pôle social

La contribution de l'Etat à la Caisse des Français de l'étranger est maintenue au niveau de 2009 (500 000 euros), ce qui crée une problématique de financement pour la caisse.

M. Saint-Paul a exprimé son intention de dépenser intégralement les 1,5 millions supplémentaires qui ont été votés par le Parlement pour les CCPAS.

- Accès des élèves français au réseau de l'AEFE

Sur ce point, M. Saint-Paul a renvoyé à son analyse du budget.

- Passeports biométriques et consuls honoraires

L'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) a promis d'équiper les consulats de dispositifs de recueil et vérification des données biométriques fixes et mobiles. 150 ont été demandés et promis pour le printemps 2010. Ils devraient donc être disponibles en 2010.

L'idée de confier la gestion des passeports biométriques aux consuls honoraires est pour l'instant gelée car elle soulève des problématiques nombreuses. La question sera réexaminée plus tard, en lien avec le ministère de l'Intérieur. M. Saint-Paul invite les élus à évoquer la question à nouveau au mois de mars.

- Elections de 2012

L'administration a bien conscience que c'est un défi majeur. Le processus de préparation de la loi de finances initiale (LFI) 2011 va commencer très bientôt, s'y posera la question du budget pour la préparation des élections. La DFAE a l'intention de travailler en étroite entente avec le ministère de l'Intérieur.

Les modalités de vote aux législatives est un gros dossier, avec la création d'un pôle élections à la DFAE.

- Révision générale des politiques publiques (RGPP)

Cette révision est un élément structurant du travail de la DFAE. Dans la RGPP 1 (2009-2011) il y avait 6 mesures:

Un des éléments centraux de la RGPP I (2009-2011) est l'évolution du réseau: fermetures, ouvertures, transformations. L'administration fait en sorte d'utiliser toute la gamme possible, y-compris les sections consulaires. En 2009, les consulats de Valence, Garoua et Saint-Louis-du-Sénégal ont été fermés. Plusieurs postes ont été transformés en postes à gestion modifiée: Haïfa, Osaka et Kobé (transfert vers Kyoto), notamment. La modification de la section d'ambassade à Johannesburg fait actuellement l'objet d'un travail. L'organisation en pôles régionaux (Vienne, Guatemala, Etats baltes...) a commencé. Des ouvertures sont en cours. Ces évocations ne sont pas exhaustives.

Autre élément important de la RGPP : l'externalisation. Une expérimentation d'externalisation sur la biométrie va commencer en 2010 (Londres, Alger et Istanbul) pour une durée d'un an. Pour l'instant on sait externaliser sans biométrie et faire de la biométrie en interne. La question des données personnelles se pose, tant en termes d'environnement juridique que d'environnement technique.

Questions et interventions :

- **François Nicoullaud** a interrogé le directeur sur les questions de visa et d'évolution des procédures. Des expérimentations étant prévues en matière de biométrie, il aimerait en savoir plus: les procédures de prise d'empreintes vont-elles se faire auprès de l'entreprise ou de l'administration? Pour ce qui est de l'externalisation en général: quelle est la pénétration des tentatives de fraude, de corruption? Quels sont les cas, la typologie, comment lutter? Il a aussi souhaité savoir où en étaient sur le terrain les questions de vérification du niveau de français et des tests ADN pour les visas de long séjour et le regroupement familial.

La question de François Nicoullaud a fait l'objet d'un point d'ordre de la part de M. Pujol qui estimait que les membres désignés ne pouvaient intervenir que pour poser des questions ayant trait à leur domaine d'expertise et sur une question déjà abordée par l'intervenant. Aucune suite n'a été donnée dans l'immédiat, puisque M. Saint-Paul a répondu à François Nicoullaud.

M. Saint-Paul a rappelé que l'externalisation dans le domaine des visas n'était pas une création française: c'est un mouvement général. Il ne s'agit pas de passer d'un système parfait à un système plus dangereux: il y a des risques dans les deux cas. Il faut organiser les choses de la meilleure façon et contrôler, auditer...

- **Richard Alvarez** a constaté que, sur le terrain, concernant le consulat général de Saint-Louis, toutes les prestations avaient été déplacées à Dakar, mais rien n'avait été communiqué officiellement et les autorités locales ne semblaient pas au courant. S'agit-il bien d'une fermeture ou d'une transformation?

M. Saint-Paul a précisé que la fermeture d'un poste consulaire ne devenait officielle qu'après l'accord formel des autorités locales. Dans le cas de Saint-Louis-du-Sénégal, c'est bien une fermeture qui est en perspective, les autorités sénégalaises sont au courant et leur accord a été sollicité, mais pour l'instant aucune réponse n'est arrivée.

- **Jean-Yves Leconte**: a attiré l'attention sur la commission nationale des bourses (CNB). Alors que les contraintes budgétaires ont entraîné des aménagements qui vont moduler à la baisse les

bourses, il y a une mesure en particulier qui va de son point de vue exclure toute une catégorie de personnes de leur capacité à obtenir des bourses: les enseignants et fonctionnaires. Les avantages familiaux et la majoration familiale sont considérés comme une aide directe à la scolarité, ce qui exclut de fait les familles en question du système de bourse.

- **Monique Morales** a déploré la fermeture du consulat de Valence. Elle a estimé qu'en raison de la répartition de la population française en Espagne, il s'agit d'une grave erreur de fermer cette antenne consulaire. Elle a demandé si la décision était bien définitive?

M. Saint-Paul a confirmé que la décision était difficile, mais qu'elle était définitive.

- **Intervention sur la caisse des Français de l'étranger (CFE) de son président Jean-Pierre Cantegrit**

M. Cantegrit a présenté un bilan du conseil d'administration de la caisse, qui s'était déroulé en début de semaine.

Il a souligné que les effectifs de la caisse avaient augmenté de 25% en 3 ans.

- Parmi les points positifs:
 - o La caisse couvre plus de 180 000 Français de l'étranger et il y a bon espoir de couvrir bientôt 200 000 Français dans le monde (peut-être fin 2010).
 - o Les comptes globalement équilibrés pour 2008 et 2009, entre les différentes affiliations.
 - o La liquidation des dossiers est en amélioration
- Parmi les points négatifs :
 - o Le déficit de l'assurance maladie et maternité. Les régimes déficitaires sont ceux des pensionnés, des inactifs et des non-salariés.
 - o Financement de la troisième catégorie aidée des cotisants. Issue de la loi de modernisation sociale de 2002 qui mettait en place son financement par l'Etat, la troisième catégorie aidée fait l'objet d'un dysfonctionnement puisque l'Etat ne prévoit que 500 000 euros de financement pour un besoin de 2,6 millions d'euros. Cela impose à la DFAE de compenser par des avances. Même avec l'avance de 2010 (475 000 euros) il manque 1,6 millions d'euros alors que parallèlement on demande à la CFE de renforcer ses réserves pour faire face aux catastrophes. L'absence de décision de l'Etat provoque une certaine inquiétude.

Questions et interventions :

- **Monique Morales** a souligné que chacun était conscient du danger qui pesait sur la troisième catégorie aidée dont la création a été initiée par Français du Monde-ADFE. S'il faut continuer à insister auprès de l'Etat pour que le maintien de cette catégorie soit assuré et si l'Etat doit assumer ses responsabilités, il faut aussi chercher des solutions. Partant du principe qu'une caisse de sécurité sociale repose sur la solidarité et soulignant que les cotisations des catégories des inactifs, pensionnés et non-salariés avaient récemment subi une augmentation douloureuse de 50%, elle a présenté la proposition qui a été faite par Français du Monde lors du conseil d'administration de la

CFE. Une augmentation infime des cotisations de la catégorie des salariés (de l'ordre de 14 euros par trimestre) permettrait d'équilibrer le déficit.

- **Monique Cerisier ben Guiga** a précisé que les trois sénateurs socialistes avaient voté en faveur de l'amendement proposé (et non adopté) qui affectait une somme destinée à l'AEFE au financement de la troisième catégorie aidée, même s'ils étaient réticent à l'idée de priver l'AEFE d'une part de ses ressources. Elle a insisté sur le fait qu'il y avait à l'étranger des Français très pauvres qui ne pouvaient non-seulement pas faire l'avance de leurs frais de santé, mais qui parfois aussi ne pouvaient pas payer de cotisation. Il faut obtenir de l'Etat qu'il finance cette catégorie.

- **Intervention de M. Villaescusa sur l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne**

Devant le manque de temps, l'intervenant a renoncé à faire une intervention, tout en espérant que le thème puisse être abordé suffisamment longtemps lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

- **Intervention de Benoît Quenedey sur la troisième journée des Français de l'étranger du Sénat**

Après avoir remercié les membres de l'AFE de cette opportunité de tirer pour la première fois avec eux le bilan de cette manifestation, M. Quenedey a souligné que l'événement avait été organisé « en liaison étroite avec les 12 sénateurs des Français établis hors de France » (Notons qu'ils ne semblent tout de même pas tous avoir été sollicités avec la même assiduité.)

L'événement a attiré 2000 visiteurs, contre 3000 lors de la précédente édition. Cette baisse de la fréquentation s'explique par le changement de période (septembre au lieu de mars) et notamment l'absence générale du public étudiant. En revanche, l'intervenant a précisé que la « qualité » de la fréquentation était bonne, car les visites sur les stands ont semble-t-il occasionné un certain nombre de retours (?)

Questions et interventions :

Certains conseillers de la majorité ont accusé l'émission réalisée par la chaîne Public Sénat de partialité (favorable à la gauche) et de n'avoir pas suffisamment mis en valeur les conseillers. La mise en place d'une commission au sein de l'AFE sur le thème de la journée des Français à l'étranger a été évoquée.

Monique Cerisier ben Guiga a quant à elle souligné combien l'émission tournée dans l'hémicycle pouvait paraître ennuyeuse.

- **Préparation de la session plénière de mars 2010**

Aucun ordre du jour formel n'a été présenté. En revanche, le bureau a été informé que plusieurs invités allaient d'ores et déjà être sollicités :

- Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes
- Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, sur l'aide sociale
- Luc Chatel, ministre de l'Education, sur l'enseignement français à l'étranger
- Le délégué au médiateur de la République en charge des Français de l'étranger

- **Intervention du groupe communication**

La remise à niveau du site Internet en un temps record a été soulignée. Un cahier des charges pour le nouveau site va être élaboré par le secrétariat avec l'aide du groupe.

L'idée de transformer le communiqué de presse des vice-présidents en point presse à la suite des travaux en plénière fait son chemin. Il devra être préparé de longue date et avec soin. Un dossier de presse sera créé. Une réunion de préparation est prévue le 1^{er} février 2010.

Six options de cartes de vœux AFE ont été mises en ligne sur l'extranet : elles sont téléchargeables pour impression ou envoi en « e-card ». Les renseignements sont disponibles au secrétariat général.

- **Calendrier des prochaines rencontres**

- Assemblée plénière : du 1er au 6 mars 2010
- Bureau: 21 et 22 mai 2010
- Assemblée plénière : du 6 au 11 septembre
- Bureau : 17 et 18 décembre 2010